

Énergie nucléaire: centrale nucléaire de Bohunice V1 en Slovaquie, mise en oeuvre du protocole n° 9 de l'acte d'adhésion 2004

2004/0221(CNS) - 26/09/2005

La commission adopte le rapport de Rebecca HARMS (Les Verts/ALE, DE) modifiant la proposition dans le cadre de la procédure de consultation:

- L'aide financière pour la période allant du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2013 devrait passer de 237, montant proposé par la commission, à 400 millions d'euros, le coût estimé de la fermeture anticipée et du démantèlement des deux unités de la centrale nucléaire de Bohunice V1, en Slovaquie, étant beaucoup plus élevé que la base utilisée pour le calcul de la Commission;

- une nouvelle disposition de l'article 2 doit permettre à la Commission de définir de manière plus précise les mesures qui seront financées par le budget de l'UE en 2006, après avoir reçu le plan de démantèlement concerné des autorités slovaques. La Commission arrêterait sa décision concernant l'approbation des mesures à financer sur la base de ce plan;

- une nouvelle disposition de l'article 3 prévoit une poursuite de l'assistance communautaire après le 31 décembre 2013, sachant que le démantèlement de la centrale nucléaire est un processus de longue haleine qui se poursuivra bien au delà de cette date.